SION

DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE CIRCULER AVEC UN VÉHICULE DE CHARGE SUPÉRIEURE À CELLE AUTORISÉE

Pour être prise en considération, votre demande doit nous parvenir
***au moins 5 jours ouvrables** avant la date du transport.*

REQUÉRANT

Nom, raison sociale de l'entreprise :

Adresse complète :

Nom et n° de tél du responsable :

LOCALISATION

Itinéraire - Nom de(s) rue(s) communale(s) empruntée(s) :

.....

N° de parcelle concernée (destination finale) :

Motifs du transport et volume total transporté :

.....

Nombre(s) de transports :

Date(s) du transport :

Genre et tonnage du véhicule :

Annexe obligatoire : plan de situation avec indication de l'itinéraire

Dans le cas où l'autorisation demandée lui serait accordée, l'entrepreneur soussigné prend d'ores et déjà l'engagement de remettre en état, à ses frais, la chaussée et tout autre ouvrage qui pourraient être détériorés par les transports. Il s'engage à maintenir les routes et chemins précités en bon état pendant toute la durée des transports.

Au surplus, l'entrepreneur soussigné prend acte du fait que la Ville de Sion décline toute responsabilité en cas d'accident et relève celle-ci de toute condamnation civile éventuelle qui serait en relation de cause à effet avec ledit accident. La Ville de Sion peut exiger le versement d'un certain montant à titre de dépôt de garantie.

Emoluments relatifs aux travaux sur les voies publiques communales selon décision du conseil municipal du 17 juin 2021 :

- autorisation de circuler en dérogation de la limite de charge : Fr. 300.- par demande
- transport exceptionnel : Fr. 600.- par demande

Sceau et signature du requérant (Entrepreneur ou toute personne engageant l'entreprise)

Sion, le

Formulaire et annexe à envoyer à : routes.reseaux@sion.ch

VILLE DE SION
TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT
Routes et réseaux
Rue de Lausanne 23
Case postale 2272
1950 Sion 2
T 027 324 16 15
M routes.reseaux@sion.ch
www.sion.ch